



Ecole «obligatoire», masques «souhaitables», concours... Les précisions de Blanquer sur le 11 mai

Société

Le ministre de l'Education nationale a indiqué mercredi que les détails sur la « rentrée » ne viendront que dans deux semaines, après discussions avec les partenaires.



Par G.L. avec AFP Le 15 avril 2020 à 11h35

Les parents d'élèves se posent beaucoup de questions depuis l'annonce lundi soir du retour progressif à la crèche, à l'école, au collège et au lycée, à partir du 11 mai, dans le contexte de l'épidémie liée au coronavirus. Les précisions apportées mercredi matin par Jean-Michel Blanquer ne répondront que partiellement à leurs interrogations.

Sur LCI, le ministre de l'Education a répété que la rentrée à partir du 11 mai ne pourrait se faire que de manière progressive et avec des « règles sanitaires strictes », mais indiqué que les détails ne viendront que dans deux semaines après discussions avec les partenaires.

Alors qu'il avait dit mardi soir, sur France 2, être « ouvert à des formules souples » sur la reprise, Jean-Michel Blanquer a rappelé que l'école était « obligatoire » : « La loi le dit. » Cependant, il y a aussi le « sujet des personnels fragiles et des élèves fragiles », qui « n'auront pas à revenir » dans les premiers jours.

Retour à l'école le 11 mai : « Mes enfants resteront à la maison »

Sur les masques, le ministre est resté vague. « Le fait d'avoir un masque fait partie des choses possibles », et « sans doute souhaitable dans un certain nombre » de cas. Il faudra notamment, selon Jean-Michel Blanquer, « garantir la présence de savon et de points d'eau », réfléchir à la « distance entre élèves », « comment nous aller gérer les récréations »... « Il faut des règles du jeu communes à toute la France », a avancé le ministre sur LCI.

« Mon premier souci est la protection des élèves et la protection des personnels », a poursuivi Jean-Michel Blanquer. La question du dépistage sera discutée mais « un test tous les jours pour tout le monde n'est pas possible », le ministre cherchant une option « raisonnable ». Pour les vacances, pas de changement : elles débuteront le 4 juillet.

Concours : des cas multiples

Outre la « rentrée » de mai, Jean-Michel Blanquer a clarifié la situation de l'agrégation, du CAPES et du concours de professeur des écoles. Les 250 000 candidats préparant ces concours pourront bien passer leurs examens sous différentes modalités d'ici à mi-juillet. « J'ai souhaité qu'ils puissent passer ce concours, que leurs droits soient préservés et qu'ils puissent travailler pour ce qui les passionne, l'entrée dans l'enseignement », a déclaré le ministre.

Newsletter - L'essentiel de l'actu Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien Je M'inscris Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. En savoir plus

Sur les modalités précises, qui n'avaient pas été dévoilées, « lorsque le début du concours a déjà été passé avant la période du confinement, souvent c'est des écrits et bien l'oral peut être passé en juin ou juillet », a détaillé le ministre.

« Lorsqu'il n'y a pas eu le passage d'une première épreuve avant la période de confinement, c'est le cas de la plupart des Capes, ce sera un écrit, organisé dans les conditions sanitaires qui conviennent, avec de la distance, dans des salles qui permettront cela et ce sera à partir de la mi-juin et jusqu'à la fin juillet », a ajouté Jean-Michel Blanquer.

Pour ces « épreuves compactées », « ceux qui devaient passer un oral, le passeront l'an prochain, au moment de leur titularisation et seront fonctionnaires stagiaires dès le mois de septembre », a ajouté le ministre. Les candidats vont recevoir très prochainement un mail personnalisé expliquant l'ensemble de ces modalités.

VOIR LES COMMENTAIRES